

PROCES-VERBAL

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUIN 2016

Conseillers	:	En exercice : 15	Présents : 10	Pouvoirs : 4
Présents	:	MM. Marie-Pierre GIRARD, Marie-Brigitte BARATAY, Bastien FLACON, Christophe LAMOTTE, François BARATAY, Marion GIRARD, Chantal FORMENT, Emilie ROCHETTE, Laurent GALLAY, Bruno BORDET		
Absents excusés	:	MM. Angélique BLANC, Guillaume DUTRUEL, Monique CHAPPUIS, Floris GIRARD, Elie BACHELET		
Absents	:	MM.		
Pouvoirs	:	M. Guillaume DUTRUEL a donné pouvoir à Mme Marie-Brigitte BARATAY Mme Monique CHAPPUIS a donné pouvoir à Mme Chantal FORMENT M. Floris GIRARD a donné pouvoir à Mme Marie-Pierre GIRARD M. Elie BACHELET a donné pouvoir à M. Christophe LAMOTTE		
Secrétaire de séance	:	M. Bastien FLACON		

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 30 Avril 2016 appelle la remarque suivante de M. Laurent GALLAY : Au point 11.1 des Questions Diverses, dans la liste des points qu'il a soulevés, il indique que, contrairement à ce qui est écrit, il n'a pas demandé de prévoir une formation espaces verts pour les employés techniques. En revanche, il souhaite une organisation du travail et des plannings de travail plus clairs et à plus long terme.

Le reste du procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Lors de la séance du 3 Juin 2016, le Conseil Municipal a traité des questions suivantes :

1 - Convention Eau Potable « SA des Eaux Minérales d'Evian / 4 Communes de l'Impluvium »

Madame le Maire rappelle que la Convention « Eau Potable » du 3 Mars 2008 avec la SA des Eaux Minérales d'Evian (SAEME) et les communes de CHAMPANGES, FETERNES, LARRINGES et VINZIER, situées dans l'Impluvium de l'eau d'Evian, a expiré le 31/12/2012.

Madame le Maire communique au Conseil le projet de la nouvelle convention « Eau potable » à intervenir entre la SAEME et les 4 communes précitées, prenant effet au 1^{er} Janvier 2016 pour une durée couvrant 13 années de consommation d'eau, soit jusqu'en 2028.

Elle prévoit, en substance, qu'en contrepartie de l'engagement des 4 communes à ne pas réaliser de nouveaux ouvrages de prélèvement d'eau sur leurs territoires respectifs, la SAEME participera financièrement au coût de leur approvisionnement en eau, avec un volume plafonné à 270 000 m³ par an, auprès des communes de SAINT-PAUL et EVIAN, et, le cas échéant, auprès d'autres communes en cas d'approvisionnement déficient de ces deux communes.

Les 4 communes s'engagent également à entretenir leurs ouvrages et réseaux d'eau potable et à une gestion optimale de leur ressource en eau.

La prise en charge de la SAEME est plafonnée à 50 % du prix du m³ hors taxes et redevances facturé par les communes de SAINT-PAUL et EVIAN à leurs habitants et, le cas échéant, par d'autres communes en cas de problèmes d'approvisionnement.

Pour encourager une démarche vertueuse d'utilisation de la ressource en eau potable, dans l'hypothèse où le volume annuel d'eau acheté par les 4 communes serait inférieur à 200 000 m³ du fait des efforts de gestion entrepris, la SAEME versera à l'APIEME (Association pour la Protection de l'Impluvium de l'Eau Minérale Evian) le montant correspondant à la différence entre 200 000 m³ et le volume d'eau effectivement acheté par les 4 communes pendant l'année.

Schématiquement, cette dotation sera affectée à la sécurisation de l'alimentation en eau potable et à l'optimisation de son utilisation.

Les Communes de SAINT-PAUL et EVIAN et l'APIEME sont « associées » à cette convention, sans en être signataires.

La SAEME s'engage par ailleurs à participer aux achats d'eau fournis par les 4 communes auprès d'EVIAN et de SAINT-PAUL en 2013, 2014 et 2015, soit durant la période qui n'était pas couverte par une convention.

Le Conseil Municipal, par 13 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention, a approuvé cette convention « Eau potable » à intervenir entre la SAEME et les communes de CHAMPANGES, FETERNES, LARRINGES et VINZIER, et autorisé le Maire à la signer.

2 - Cantine scolaire : tarifs année scolaire 2016/2017

Des statistiques de cantine sont présentées, d'où sont extraits les éléments suivants :

Tarifs Prix du repas	Inscription occasionnelle	Inscription à l'année		
		1 enfant	2 enfants	3 enfants ou +
Année scolaire 2015/2016	4.80 €	4.50 €	4.30 €	4.20 €
Année scolaire 2014/2015	4.70 €	4.40 €	4.20 €	4.10 €

Période	Nombre repas servis aux élèves	Moyenne repas servis par jour	Recettes Rôles Cantine	Dépenses Factures ELIOR	Solde Recettes - Dépenses
De Septembre 2015 à Avril 2016 = 8 mois	4 756	45	21 441.30 €	18 277.80 €	3 163.50 €
Année scolaire 2014/2015 complète	5 112	37	22 675.60 €	19 291.37 €	3 384.23 €

Remarque : ce solde deviendrait négatif après la prise en compte des frais de personnel, des dépenses de fournitures et d'entretien générés par la cantine.

Mme le Maire a soumis successivement au vote :

- ✓ Le maintien des tarifs 2015/2016 : une majorité s'est prononcée contre.
- ✓ Le principe d'une augmentation des tarifs par rapport à 2015/2016 : une majorité s'est prononcée pour.
- ✓ Une augmentation des tarifs de 0.20 € par rapport à 2015/2016 : une majorité s'est prononcée contre.
- ✓ Une augmentation des tarifs de 0.10 € par rapport à 2015/2016 : une majorité s'est prononcée pour.

En conséquence, le Conseil Municipal a fixé les tarifs de la cantine pour l'année scolaire 2016/2017 comme suit :

- ✓ En cas d'inscription occasionnelle : Prix unique du repas : 4,90 €
- ✓ En cas d'inscription annuelle : Le prix du repas dépend du nombre d'enfants d'une même famille inscrits à la cantine :

Prix du repas, par enfant

- un seul enfant inscrit 4,60 €
- deux enfants d'une même famille inscrits 4,40 €
- trois enfants ou plus d'une même famille inscrits 4,30 €

3 - Garderie : tarifs année scolaire 2016/2017

Des statistiques de garderie sont présentées, d'où sont extraits les éléments suivants :

Prix de l'heure de garderie année scolaire : 2015/2016 = 1,80 €

2014/2015 = 1,70 €

Période	Nombre d'heures payées	Moyenne nombre d'heures par jour	Recettes Rôles Garderie	Recette Moyenne par jour
De Septembre 2015 à Avril 2016 = 8 mois	2 266	21,38	4 078,80 €	38,48 €
Année scolaire 2014/2015 complète	2 121	15,37	3 605,70 €	26,13 €
Remarque : Après déduction des frais de personnel, des dépenses de fournitures et d'entretien générés par la garderie, le résultat de la garderie deviendrait négatif.				

Comme pour la cantine, il a été décidé d'augmenter de 0,10 € les tarifs de la garderie par rapport à 2015/2016.

En conséquence, le Conseil Municipal a fixé les tarifs de la garderie pour l'année scolaire 2016/2017 comme suit :

✓ Prix de l'heure de garderie par enfant : 1,90 €

Soit : - le matin (7 H 20 / 8 H 20) = 1,90 €
- le soir (16 H 30 / 18 H 30) : deux possibilités : 1 heure = 1,90 € ; 2 heures = 3,80 €

4 - Activités périscolaires : tarifs année scolaire 2016/2017

Après avoir rappelé le prix de l'heure des activités périscolaires (1,80 € pour l'année scolaire 2015/2016 et 1,70 € pour 2014/2015), Madame le Maire a indiqué qu'il y a en moyenne de l'ordre de 35 élèves par jour inscrits aux activités périscolaires depuis le début de l'année scolaire et que dépenses (coût des intervenants, du personnel communal, des fournitures) et recettes (rôle de facturation, fonds de soutien versé par l'Etat : 4 700 € pour l'année scolaire en cours) s'équilibrent sensiblement.

Dans ces conditions, il a été décidé de maintenir le tarif pratiqué cette année.

En conséquence, le Conseil Municipal a fixé le prix de l'heure des activités périscolaires à 1,80 € par enfant pour l'année scolaire 2016/2017.

5 - Décisions du maire n° 2016-02 et n° 2016-03 du 24 mai 2016

prises en application des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Conformément à la réglementation, Mme le Maire a communiqué au Conseil ses décisions n° 2016-02 et n° 2016-03 du 24 Mai 2016, dont la teneur est reprise ci-dessous :

Objet Décision n° 2016-02 : **Marché public / consultation d'entreprises pour l'achat d'un tracteur, d'une saleuse et d'une remorque**

Mme le Maire a décidé de procéder à la consultation d'entreprises portant sur l'achat d'un tracteur « collectivités », d'une saleuse et d'une remorque selon la procédure adaptée prévue à l'article 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Le marché est réparti en trois lots :

- ✓ Lot n° 1 : achat d'un tracteur neuf ou d'occasion
- ✓ Lot n° 2 : achat d'une saleuse neuve
- ✓ Lot n° 3 : achat d'une remorque neuve

Le cahier des charges relatif à cette consultation est disponible en version papier en Mairie et est téléchargeable aux adresses électroniques suivantes : vinzier.com et www.mp74.fr.

Les offres seront remises soit sur support papier à la Mairie de VINZIER, soit par voie électronique à l'adresse suivante : www.mp74.fr.

La date limite de remise des offres est fixée au Mardi 14 Juin 2016 à 16 h 30.

Objet Décision n° 2016-03 : **Fabrication et pose d'un préau pour l'école communale - attribution du marché**

Considérant que, dans le cadre de la consultation portant sur la fabrication et la pose d'un préau pour

l'école communale, l'offre de l'entreprise SINFAL s'est révélée être économiquement la plus avantageuse, Mme le Maire a décidé d'attribuer le marché à l'entreprise SINFAL, 399 route de la Dranse – ZI Amphion – 74500 PUBLIER, au prix de 38 500,00 € HT, soit 46 200,00 € TTC.

6 - Demandes de prorogation de Certificats d'Urbanisme

- **Demande de prorogation du certificat N° CUb 074 308 13 B0024 délivré le 10/02/2014**
1^{ère} prorogation obtenue le 23/06/2015
Mme Yolande LIEZE – La Lopie - Section A n° 1616
Nature des travaux : construction d'une maison individuelle.
Avis du Conseil : Favorable
- **Demande de prorogation du certificat N° CUb 074 308 13 B0025 délivré le 10/02/2014**
1^{ère} prorogation obtenue le 23/06/2015
Mme Yolande LIEZE – La Lopie - Section A n° 1616
Nature des travaux : construction d'une maison jumelée.
Avis du Conseil : Favorable
- **Demande de prorogation du certificat N° CUb 074 308 13 B0026 délivré le 10/02/2014**
1^{ère} prorogation obtenue le 23/06/2015
Mme Yolande LIEZE – La Lopie - Section A n° 1616
Nature des travaux : création de 2 lots à bâtir.
Avis du Conseil : Favorable

7 - Déclarations préalables

- **Déclaration N° DP 074 308 16 A0011**
M. Franck EUSEBI – 66 Chemin de Chaux – Section B n° 989p, 990p et 991p
Nature des travaux : Pose d'une clôture type agricole (piquets en châtaignier et grillage à mouton) de 1,50 m de haut, avec portail.
Avis du Conseil : Favorable
- **Déclaration N° DP 074 308 16 A0012**
M. Georges SARRAS-BOURNET – 103 Route du Chomieux – Section A n° 1055
Nature des travaux : réfection toiture avec pose de 3 fenêtres de toit
Avis du Conseil : Favorable

8 - Demandes de Permis de Construire

- **Permis N° PC 074 308 16 0004**
M. Jean-Luc FLACON – 19 Chemin de Champ Pavon – Section A n° 432, 1702 et 1704
Nature des travaux : construction d'un garage de 40 m2 intégré dans le terrain formant une butte naturelle (porte alu gris anthracite et finition enduit couleur pierre) et ravalement de la façade de l'habitation (enduit de couleur pierre)
Avis du Conseil : Favorable
- **Permis N° PC 074 308 16 0005**
Mrs. Florent BONNEFOND et Julien TURPIN – La Lopie Route du Gavot – Section A n° 1618
Nature des travaux : construction d'une maison individuelle à usage d'habitation constituant un logement unique d'une surface de plancher de 94 m2 sur 2 niveaux. Finitions enduit teinte beige claire, couverture tuiles teinte brun-rouge, boiserie de sous toiture lazurées teinte chêne et menuiseries extérieures PVC blanc.
Avis du Conseil : Favorable
- **Permis N° PC 074 308 16 0006**
M. Romain BOUTHER – Impasse de l'Essert « La Fin des Clouz » – Section A n° 2118
Nature des travaux : construction d'un chalet individuel sur 2 niveau avec ossature bois, toiture en tuile terre cuite de couleur brune, menuiseries extérieures en bois.
Avis du Conseil : Favorable

9 - Questions diverses

- 9.1 Révision du PLU – Réunion publique de concertation du 13 Mai 2016** : Après une introduction de Mme le Maire, ont été présentés par l'Atelier AXE, en charge de la révision du PLU :
- ✓ Le contexte législatif (SCOT du Chablais, les lois Grenelle et ALUR)
 - ✓ Le diagnostic communal et les enjeux (notion d'enveloppe urbaine)
 - ✓ Le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement durables)
 - ✓ Le projet des orientations d'aménagement et pré-zonage.

A l'issue de la présentation, plusieurs personnes sont intervenues pour faire part de leurs observations et interrogations sur le projet de zonage. Il a été répondu à chacune de ces interventions et rappelé qu'un registre de concertation est ouvert en Mairie dans lequel chacun peut formuler ses observations. Il en sera de même lors de l'enquête publique.

Lors de la séance du présent Conseil, Mme le Maire a présenté à nouveau le projet de pré-zonage en suggérant quelques modifications, qui ont été approuvées par les participants, dans les secteurs suivants :

- ✓ Centre, La Fin de la Croix, La Lopie, Le Chomieux, La Boissonaz,
- ✓ Chez les Girard, Théry, Mérou,
- ✓ Sur la Rupe, Vers-les-Granges,
- ✓ Sur les Courtils,
- ✓ La Fin des Clouz, l'Essert.

- 9.2 Projet de PPR** : L'enquête publique relative au projet de PPR, approuvé par le Conseil le 30 Avril 2016, aura lieu du 9 Août au 9 Septembre 2016.

Les permanences en Mairie de M. SCHOCH, Commissaire-enquêteur, sont prévues les :

- Mardi 9 Août de 14 H à 17 H ;
- Jeudi 18 Août de 9 H à 12 H ;
- Lundi 22 Août de 14 H à 17 H ;
- Vendredi 2 Septembre de 14 H à 17 H ;
- Vendredi 9 Septembre de 14 H à 17 H.

- 9.3 Annulation Promenade de la Fête des Mères** : Comme cela avait été annoncé, le nombre de personnes inscrites étant inférieur à 45 (26 inscrits dont 5 élus), la Promenade de la Fête des Mères, prévue le 5 Juin, a été annulée.

- 9.4 Annulation Journée Nettoyage du 28 Mai en raison du mauvais temps** : Elle sera théoriquement reportée au Samedi 11 Juin 2016.

- 9.5 Bibliothèque** : Savoie Biblio indiquait dans sa lettre du 02/06/16 que la Bibliothèque était considérée « en cours de fermeture » depuis mars dernier, que les services de Savoie Biblio s'arrêteraient le 16 juillet, date présumée de fermeture, et qu'ils viendraient récupérer leurs ouvrages. Les dates proposées sont le 27/06 ou le 08/07.

Depuis le 11 Mai, une permanence à la bibliothèque est assurée par des bénévoles les mercredis et vendredis de 17 H 00 à 18 H 30. Il est à noter une très faible fréquentation.

Il est suggéré de tester l'ouverture de la bibliothèque avec des bénévoles sur une année.

La lettre de Savoie Biblio précise à ce sujet qu'en cas de réouverture de la bibliothèque avec des bénévoles, un nouveau partenariat pourrait être envisagé.

Il est convenu d'attendre la décision qui sera prise concernant le devenir de la bibliothèque du Gavot, gérée par le SIVOM du PAYS de GAVOT, dans le contexte de la dissolution programmée de ce dernier en fin d'année.

- 9.6 C.C.P.E.** : Mme Marie-Brigitte BARATAY communique le résultat de l'enquête pilotée par la CCPE qui s'est déroulée en fin d'année 2015 auprès des personnes âgées et qui portait sur leurs attentes en matière d'habitat et d'offre de service.

- 9.7 Bâtiment « Les Corneilles » 97 Route du Chef-lieu : Etude de faisabilité technique et financière réalisée par le Pôle de compétences du Conseil départemental de Haute-Savoie** :

Mme le Maire présente cette étude visant à valoriser le bâtiment « Les Corneilles » en proposant une offre de logements à loyer modéré.

Le logement du rez-de-chaussée étant déjà loué, l'étude porte sur l'évaluation de la faisabilité d'une opération de création de deux logements locatifs à l'étage, d'une surface utile respective de 79,5 m² et de 86,5 m².

Schématiquement :

- ✓ Le coût total de l'opération est estimé à 372 240 € TTC (hors aménagements extérieurs et stationnements), soit un coût de 2 242 €/m².
- ✓ Elle pourrait bénéficier d'aides financières de l'Etat « PLUS » et « PLAI », du Conseil Départemental et de la CCPE.
- ✓ Elle nécessiterait des emprunts sur 40 et 50 ans qui, selon les hypothèses présentées, varieraient de 182 500 € à 208 000 € et un apport initial en fonds propres qui varierait de 124 600 € à 165 200 €.
- ✓ Les loyers prévisionnels annuels pour les deux logements seraient compris, selon les hypothèses présentées, entre 9 660 € et 10 260 €.

La Commune ne disposant malheureusement pas de la capacité financière nécessaire au financement d'un tel projet, les élus décident de ne pas y donner suite.

La séance est levée à 22 H 00.

Vu, le Maire

A VINZIER, le 21 Juin 2016

